Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260226-2026_03_38-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 17 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représenté : /

Absent : /

Secrétaire de séance M. ANDRE Yanick

Date d'envoi de la Convocation : 19 février 2026

DELIBERATION 2026-03-38 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS
Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ, rappelle que les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement** : L'excédent de clôture est de 529 444.57 €
⇒ **Section d'investissement** : Le déficit de clôture est de 247 972.15 €

Principes de l'affectation des résultats :

- L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il apparaît au compte administratif.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).
- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est ventilé pour partie en transfert au 1068 section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé », le reste en section de fonctionnement R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312- 1 et suivants ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu la délibération de ce jour N°2026-03-37 approuvant le Compte Administratif 2025,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260226-2026_03_38-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 soit 529 444.57 € au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2026 ;**
- ✓ **DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 soit 247 972.15 € au compte D001 « solde d'exécution de la section d'investissement » au budget primitif 2026.**
- ✓ **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
M. ANDRE Yanick

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
(Côtes-d'Armor)